



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 30 septembre 2019, à 19h30 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Validation de l'avis de convocation

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier déclare avoir transmis l'avis de convocation pour la présente séance en date du 27 septembre 2019;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE la séance extraordinaire est légalement constituée.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport du directeur général sur le calcul de rétroactivité pour les employés salariés et les employés cadres

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le calcul de rétroactivité pour les employés salariés et les employés cadres.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Approbation du règlement n° 19-02 de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan

CONSIDÉRANT que le 17 septembre 2019, la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan, ci-après appelée « RGMRM », adoptait son règlement 19-02 concernant l'aménagement de la cellule d'enfouissement n° 4 et les travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau ainsi que le recouvrement de la cellule n° 1;

CONSIDÉRANT que ce règlement décrète également un emprunt de 3 082 090 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 607 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT la RGMRM a transmis, par courrier électronique, une copie du règlement à la municipalité, le 25 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de MME JULIE GUAY, appuyé de M. GILLES PERRON il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** :

- i. D'approuver le règlement n°19-02 de la RGMRM, tel que présenté.

Rés. no
2019-151

Rés. no
2019-152

7.2 Adoption du règlement n° 438-2019 Concernant la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 16



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé par Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 438-2019 Concernant la gestion contractuelle.

**Rés. no
2019-153**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2019-154**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19:45.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation